

**VILLE D'ARBOIS**  
**DEPARTEMENT DU JURA** DEL 25.11.24-02

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025**

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<b>PRÉSENTS :</b> Mme DEPIERRE Valérie Maire, Mme REGALDI Sylvie, M. POULET Gilles, Mme BUGADA Catherine, M. CHUARD Valentin, Mme BRIOT-GAIDIOZ Cécile, M. PETIGNY Loïc, Adjoints, Mme BOUDRY Jeanne, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mme GRESSER Virginie, Mme BAILLY Nathalie M. MOLIN René, Mme CHATEAU Christine, M. MARTI François, M. BRUNIAUX Philippe, M. MEYNIER Pierre, M. JABER Talaat, Mme HALLE Cathy, M. ROBERGET Philippe, conseillers municipaux.
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 18	
Nb de procurations : 5	<b>ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :</b> Mme CALONNE Evelyne pouvoir à Mme REGALDI Sylvie, Mme LAMY Alice pouvoir à Mme BRIOT-GAIDIOZ Cécile, Mme PINGAT-CHANAY Martine pouvoir à M. BRUNIAUX Philippe, M. MEYNIER Pierre pouvoir à Mme BUGADA Catherine, Mme VERNIER Emilie pouvoir à Mme DEPEIRRE Valérie
Convocation du : 18 / 11 / 2025	<b>SECRETAIRE DE SEANCE :</b> M. MOLIN René

**DÉLIBÉRATION N°02 :**

**Déclassement de portions du terrain communal, dit du « Pré Vercel », contenues dans la parcelle AB 1 sis 66 rue de Courcelles**

Mme la Maire expose à l'assemblée,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2241-1 et L. 2241-4 ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 2141-1 à L. 2141-3 relatifs à la sortie du domaine public ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 15 septembre 2025 décidant de mettre en œuvre un appel à projet pour la cession du corps de bâtiment communal, hors grange du Biou, sis 66 rue de Courcelles à Arbois et cadastré AB 1, comprenant le bâtiment, sa cour attenante et une petite partie du terrain du parc public, estimée à environ 260 m<sup>2</sup> sous réserve du bornage ;

**VU** le compte rendu de la commission d'analyse des projets en date du 10 octobre 2025, ayant émis un avis sur le projet de réutilisation du site

**VU** l'avis de principe favorable, à la majorité, du conseil municipal du 23 octobre 2025 pour d'une part poursuivre la réflexion avec le projet qui répond aux critères de mise en vente de la commune et d'autre part de céder une partie supplémentaire du Parc Vercel pour réaliser du stationnement

**VU** le plan de délimitation du terrain établi le 24 octobre 2025 par le géomètre-expert ABCD-experts de Champagnole, délimitant avec précision la portion du terrain concernée, d'une surface de 336 m<sup>2</sup> pour les terrains à affecter aux logements pour des « jardins » (279 m<sup>2</sup> du Parc Vercel et 57 m<sup>2</sup> de cour extérieure

du bâtiment qui était tombée dans le domaine public), et d'une surface de 540 m<sup>2</sup> pour la partie stationnement conformément au plan de délimitation joint ;

**CONSIDERANT** que les portions concernées du terrain, jusqu'alors intégrées au domaine public communal, ont été désaffectées de l'usage du public depuis le 18 novembre 2025 par la mise en place de clôtures interdisant l'accès du public et confirmé par arrêté 294/25 en date du 18 novembre 2025;

**CONSIDERANT** que ces désaffectations sont effectives et constatées par les services techniques ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu, conformément à l'article L. 2141-2 du CG3P, de prononcer le déclassement de ces portions du terrain du domaine public communal afin qu'elles rejoignent le domaine privé de la commune, préalable nécessaire à toute aliénation ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (4 contre), décide :**

- **DE CONSTATER** la désaffectation effective des portions de terrain concernées et indiquées sur le plan de délimitation en pièce jointe) ;
- **DE DECLASSER** du domaine public communal la portion du terrain appartenant à la Commune d'Arbois, cadastrée AB1, pour une surface 336 m<sup>2</sup> pour les terrains à affectés aux logements (279 m<sup>2</sup> du Parc Vercel et 57 m<sup>2</sup> de cour extérieure du bâtiment qui était tombée dans le domaine public), et d'une surface de 540 m<sup>2</sup> pour la partie stationnement, telles qu'indiquées sur le plan de délimitation annexé en pièce jointe, ainsi que le plan cadastral également en pièce jointe ;
- **DE PRÉCISER** que ces emprises, ainsi déclassées, rejoignent le domaine privé communal, conformément aux dispositions des articles L. 2141-1 et suivants du CG3P, et peuvent, à ce titre, faire l'objet des opérations juridiques afférentes (gestion, location, aliénation, etc.), dans le respect de la réglementation applicable ;
- **DE DIRE** que cette délibération sera transmise au contrôle de légalité de la Préfecture du Jura et deviendra exécutoire après l'accomplissement des formalités prévues aux articles L. 2131-1 et suivants du CGCT ;
- **DE CHARGER** Mme le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Arbois, le 26 novembre 2025

La Maire,



Valérie DEPIERRE

Le Secrétaire de Séance,

René MOLIN

**Propriété de la Ville d'Arbois**  
**ARBOIS - Section AB - "la Ville"**  
 Echelle : 1/250  
**PROPOSITION DE DIVISION 2**

DA n° --- numéroté le ---

Envoyé en préfecture le 01/12/2025  
 Reçu en préfecture le 01/12/2025  
 Publié le 01/12/2025  
 ID : 039-213900137-20251124-DEL2025112402-DE

